



COMMUNIQUE DE PRESSE

CYCLISME

AFFAIRES VALVERDE : LES DATES DES AUDIENCES SONT FIXEES

Lausanne, 15 décembre 2009. Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a fixé les dates des audiences dans les deux procédures d'arbitrage concernant le coureur cycliste espagnol Alejandro Valverde.

L'audience dans l'affaire Valverde c/CONI/UCI/WADA aura lieu du 12 au 14 janvier 2010. Dans cette affaire, Alejandro Valverde avait déposé un appel suite à la décision prise par le CONI de le suspendre pour une durée de deux ans sur le territoire italien en raison d'une infraction au règlement anti-dopage du CONI. L'athlète conteste cette décision et demande son annulation devant le TAS. Le TAS avait fixé une première audience le 16 novembre 2009 qui a dû être annulée suite à la demande du CONI de faire participer l'UCI et l'AMA à cette procédure d'arbitrage. Cette participation a été admise par le TAS, ce qui a entraîné la fixation de nouveaux délais et le report de l'audience.

L'audience concernant l'affaire UCI/AMA c/Valverde/Fédération espagnole de cyclisme aura lieu du 18 au 21 mars 2010. Dans cette affaire, l'UCI et l'AMA contestent la décision de la Fédération espagnole de Cyclisme de ne pas ouvrir une procédure disciplinaire contre Alejandro Valverde. Le TAS avait prévu de tenir une audience à la fin du mois de novembre 2009. Toutefois, à la demande des parties, cette audience a été repoussée afin qu'elle puisse se dérouler sur trois jours consécutifs au minimum.